



**Audience de la Régionale francilienne de l'APPEP auprès de l'Inspection
académique de Paris-Créteil-Versailles
Mercredi 1er juin 2022**

Participants :

Pour l'Inspection :

Eric LE COQUIL, IA-IPR de l'académie de Créteil
Marie-Laure NUMA, IA-IPR de l'académie de Versailles
Aurélié SURATTEAU, IA-IPR de l'académie de Paris

Pour la Régionale de l'APPEP :

Emmanuelle CARLIN, présidente de la Régionale francilienne
Marie PERRET, présidente de l'APPEP
Nathalie PIGHETTI, membre du Bureau de la Régionale francilienne

Après les remerciements d'usage, nous disons notre perplexité devant les nouvelles difficultés rencontrées pour obtenir un rendez-vous avec l'Inspection. Nous nous étonnons qu'il faille désormais l'autorisation préalable des recteurs pour obtenir une audience. Ce prérequis fait obstacle à la communication légitime entre les inspections académiques et les associations professionnelles. Nous signalons que les demandes adressées par la Régionale francilienne aux trois recteurs sont restées sans réponse, malgré nos relances. Monsieur Le Coquil explique qu'il n'y a aucune nouveauté dans cette démarche administrative. S'il y a difficulté, elle tient seulement au nombre de recteurs à solliciter et à la charge des agendas respectifs des trois inspecteurs.

Retour sur la session 2021

Nous exposons l'insatisfaction, voire la colère, que nos collègues ont exprimées dans l'enquête sur le baccalauréat 2021. Pour une large majorité de nos collègues, cette dernière session a été particulièrement chaotique. Nous en expliquons les raisons :

- **La numérisation de la correction** : nos collègues déplorent des convocations tardives ou erronées, la réception de copies « au fil de l'eau », des copies mal numérisées, en désordre, mélangées, des dysfonctionnements du logiciel Santorin. Nous insistons sur le caractère très problématique de la correction dématérialisée en raison de la fatigue – notamment oculaire – qu'elle engendre, de la difficulté de comparer les copies et de les ordonner selon les sujets. Nos collègues ont eu l'impression de corriger sous surveillance et n'ont pas compris le rôle des « coordinateurs Santorin ». Nous rappelons à ce sujet que certains collègues ont refusé pour des raisons déontologiques d'exercer la « coordination » dont ils avaient la charge. Nous mentionnons le fait que les correcteurs de l'académie de Versailles n'ont pu réaliser le travail d'harmonisation, en raison de l'impossibilité de se connecter, le jour de la réunion, à Santorin.
- **Les réunions d'entente et d'harmonisation** : nous insistons sur la frustration et les difficultés induites par les réunions en visioconférence (absence de fluidité des échanges, multiples dysfonctionnements techniques). Lorsqu'il a eu lieu « en distanciel », le travail collégial d'entente et d'harmonisation, qui garantit l'équité de la correction, n'a pas pu se dérouler dans des conditions satisfaisantes.
- **Les jurys de délibération** : les rares collègues convoqués témoignent de réunions chaotiques, en tout petits comités, où il n'a pas eu « délibération ».
- **Les sujets du baccalauréat des voies générale et technologique** : nous rappelons que 63 % des collègues ayant répondu à notre enquête les ont jugés trop difficiles et mal choisis.
- **L'épreuve de grand oral** : nous signalons que des professeurs de philosophie ont eu à évaluer des oraux portant sur des questions spécifiquement littéraires. Cette épreuve introduit une confusion des disciplines contraire à la nature du programme d'HLP.

Seul le sujet de la correction dématérialisée suscite une réponse de nos interlocuteurs. Ils disent entendre les motifs d'insatisfaction que nous avons exposés. Mais ils font valoir la satisfaction de nombreux collègues qui voient, dans la numérisation des copies, un gain de temps. Pour se prémunir contre d'éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir au moment des réunions d'harmonisation, ils inviteront les correcteurs à télécharger leur lot sur une clé USB. Pour le reste, l'Inspection nous renvoie au SIEC.

Demands à propos des prochaines sessions :

La Régionale francilienne souhaite :

- Que l'Inspection informe directement les chefs d'établissement de la note de service du 22-9-2021 (stipulant que les professeurs de philosophie sont déchargés de toute surveillance) afin d'éviter une éventuelle confrontation entre les professeurs et la direction.

Cette demande ne donne lieu à aucun commentaire.

- Que les réunions d'entente et d'harmonisation se déroulent toutes en présence.

Mme Suratteau renvoie nos collègues parisiens à ce qui est écrit sur leurs convocations. Monsieur Le Coquil nous informe que, dans l'académie de Créteil, toutes les réunions d'entente et d'harmonisation ont lieu, cette année, en présence des collègues. Pour les correcteurs de l'académie de Versailles, le travail d'harmonisation en HLP se fera en visioconférence, dans quatre salles virtuelles. Pour l'épreuve de philosophie de tronc commun, elles se passeront « en présentiel ». Mme Numa constate un fort taux d'absentéisme dans l'académie de Versailles au moment des réunions d'harmonisation. Les réunions en visioconférence pourraient limiter le nombre des absences. Nos interlocuteurs remarquent que beaucoup de correcteurs se satisfont des réunions en visioconférence, parce qu'elles leur épargnent des déplacements.

- Que les correcteurs soient convoqués aux jurys de délibération, afin que les notes des candidats ne soient pas modifiées arbitrairement.

Cette demande ne donne lieu à aucun commentaire.

- Que les collègues qui siégeront dans les jurys de grand oral soient déchargés d'une partie de leurs copies.

M. Le Coquil nous assure que la demande a été faite et qu'en général, le SIEC écoute l'inspection. Les professeurs convoqués pour le grand oral seront déchargés du nombre de copies équivalant à une journée de correction, multiplié par le nombre de jours où ils siégeront au jury. Mme Suratteau nuance : une pénurie de correcteurs a inévitablement pour effet de modifier le principe de la décharge. Tous les professeurs ou presque étant requis pour corriger l'écrit de philosophie, le « vivier » étant limité, les impondérables inévitables, il n'est pas aisé d'assurer une répartition équilibrée des tâches. M. Le Coquil accorde que, l'année dernière, peu de professeurs de philosophie ont été convoqués pour siéger dans les jurys de grand oral. Il y voit un signe de prudence du SIEC, qui n'a pas voulu prendre le risque de mettre en danger la correction des copies de l'épreuve de philosophie. Il est possible et souhaitable que ce nombre augmente cette année. Il s'agit de trouver un point d'équilibre.

- Que les spécificités disciplinaires soient respectées lors de l'évaluation des candidats HLP au grand oral.

Mme Suratteau nous renvoie à la lecture attentive du programme qui ne laisse aucune équivoque aussi bien sur la singularité des discours que sur la communauté des objets à étudier, dont l'approche ne nécessite pas une grande expertise. Mme Numa rappelle le caractère bi-disciplinaire de la spécialité HLP. Il revient aux professeurs d'aider les élèves à formuler les questions qu'ils présenteront au grand oral selon cette double approche, à la fois philosophique et littéraire. M. Le Coquil explique que le grand oral n'est pas une épreuve de spécialité mais une épreuve *adossée* à une spécialité. À notre demande d'explicitation de cette nuance, il répond que le grand oral a pour vocation d'évaluer les compétences orales des candidats et non la maîtrise

des connaissances propres à la spécialité. Le grand oral n'est pas un exercice d'érudition, rappelle Mme Suratteau. Nous objectons que « la qualité des connaissances » figure dans les critères de la grille d'évaluation indiquée par le Ministère. Mme Suratteau nous renvoie aux ressources mises en ligne sur Eduscol, qu'elle juge suffisamment claires pour dissiper nos craintes. Elle propose de mettre l'accent sur l'oral dans le plan de formation. M. Le Coquil suggère de préparer l'épreuve du grand oral dès la classe de première et d'intégrer des exercices oraux dans le calcul des moyennes, ce qui présente l'avantage de réduire le nombre de copies. Nos interlocuteurs encouragent les professeurs à organiser des « grands oraux blancs », pour préparer les élèves à l'épreuve et pour se préparer à son évaluation. Nous faisons remarquer que les professeurs manquent de temps pour préparer sérieusement les élèves à cette épreuve. D'autres conseils suivent alors : faire travailler les élèves en groupe, leur faire enregistrer des capsules audio - ces enregistrements permettant d'accroître leur activité, de les aider à surmonter leur timidité, de leur lancer des défis, etc.

L'épreuve d'HLP :

- Nous faisons état de l'anxiété des élèves, notamment des élèves sérieux et soucieux de bien faire, en raison du manque de temps dont ils disposent pour effectuer le travail demandé. L'épreuve est boiteuse : elle oblige les candidats à réaliser en quatre heures deux exercices différents, selon des approches singulières et des attentes disciplinaires distinctes. À ce problème de temps s'est ajouté la difficulté des sujets (le texte de Ricoeur et la question de réflexion portant sur le poème de Pierre Albert-Birot).

Mme Numa fait part de son optimisme : les copies-test examinées dans l'académie de Clermont-Ferrand sont développées et substantielles. Il existe bien sûr de mauvais élèves et de mauvais choix en amont de la spécialité. À l'objection que le problème du temps se pose précisément pour les bons élèves, Mme Suratteau répond qu'on peut le résoudre en tenant compte de l'intégralité de la copie : chacun des deux correcteurs peut lire ce que le candidat a écrit dans chaque partie de la copie et vérifier si le candidat se répète ou non. C'est là tout l'intérêt de travailler avec le correcteur de Lettres. M. Le Coquil rappelle que le format du sujet est conçu pour ne pas confondre les deux disciplines. Mme Suratteau nous invite à lire et relire toutes les ressources pédagogiques qui accompagnent l'enseignement d'HLP, en insistant sur la sérénité qu'on en retire : il suffit de bien lire pour résoudre les problèmes et apaiser nos craintes. Il suffit également de saisir la nouveauté de cet enseignement et sa richesse en constatant les belles choses que peuvent produire aussi nos élèves.

- Nous demandons si l'harmonisation se déroulera en présence des correcteurs des deux disciplines (philosophie et Lettres), et si les deux corps d'Inspection se sont accordés sur une moyenne normative.

Les situations sont variables selon les académies. Dans celle de Clermont-Ferrand (dont Mme Numa a la charge), les correcteurs des deux disciplines étaient présents au début de la réunion d'entente. Elle envisage une harmonisation bi-disciplinaire pour l'année suivante. Mme Numa constate par ailleurs, dans l'académie de Versailles, une grande convergence des moyennes des notes de Lettres et de philosophie. M. Le Coquil fait le même constat dans l'académie d'Orléans-Tours où l'harmonisation a eu lieu et où la correction est achevée quoique non verrouillée. Il ajoute que la répartition des moyennes des notes est favorable, et ne s'en étonne pas, les élèves choisissant leurs spécialités.

La concordance des notes n'exclut pas la singularité des approches disciplinaires qui est au principe même de la spécialité HLP. Il ne s'agit ni de transversalité, ni de compétences communes mais d'une confrontation de deux approches distinctes. Mme Suratteau réaffirme le principe de la maîtrise par chacun de sa propre évaluation ; s'il est important d'avoir accès à la double évaluation et d'en discuter, il ne s'agit pas de bricoler une note commune, ni d'harmoniser les deux notes par une moyenne.

L'intérêt des associations professionnelles :

Nous rappelons enfin le rôle de soutien et d'accompagnement que joue l'APPEP auprès des jeunes collègues stagiaires et néo-titulaires, qui souffrent parfois de conditions de travail difficiles et sont souvent isolés dans leur établissement. Nous demandons la liste des stagiaires afin de

leur faire connaître notre brochure « *Entrer dans le métier* » et d'entrer en contact avec eux. Nos interlocuteurs nous opposent une fin de non-recevoir. Ils jugent que nos jeunes collègues bénéficient déjà de différents dispositifs institutionnels (mentorat transversal, visites-conseil, formations proposées au PAF, etc.) ou non (échanges avec leurs collègues au sein de l'établissement, réseaux sociaux - groupe Face Book *Enseigner la philosophie*) qui leur apportent le soutien dont ils ont besoin. Marie Perret fait valoir qu'une association professionnelle permet des rapports confraternels, une fluidité et une liberté dans les échanges que les dispositifs institutionnels, qui sont certes utiles, n'offrent pas à nos jeunes collègues. Nous comprenons que nous ne devons compter que sur nous-mêmes.

Les remerciements d'usage ont mis fin à l'audience qui aura duré une heure trente.